

Composition d'histoire

- Épreuve écrite

Sujet : « Violences et luttes populaires en France, 1831-1968 »

L'épreuve écrite d'histoire s'est déroulée dans le cadre de la Banque d'épreuves littéraires commune aux Écoles normales supérieures (de Paris, Lyon, Paris-Saclay), à l'École nationale des chartes et à d'autres grandes écoles. Le jury remanié était constitué de 54 correcteurs agréés par l'ENS (25), l'ENS de Lyon (25) et l'école des Chartes (4). Ils ont été répartis en binômes qui ont corrigé les copies en suivant les recommandations données par les directions des écoles. Les courbes des notes produites par ces binômes ont été harmonisées afin de garantir le caractère équitable de l'épreuve.

Les candidates et candidats étaient au nombre de 4513. 4313 ont effectivement composé, parmi lesquels 17 ont rendu une copie blanche. La moyenne des notes s'établit à 9,6, dans les normes des années précédentes (9,72 en 2021, 9,94 en 2020, 10,16 en 2018, 9,68 en 2019). Les copies dont la note est inférieure à 6 représentent 17 % du total, tout comme en 2022, 33 % des copies ont été notées entre 6,5 et 10 (32 % en 2022, 34 % en 2021), 17 % des copies ont obtenu au moins 14 (17 % en 2022, 15% en 2021). La moitié des candidates et candidats a donc obtenu une note égale ou supérieure à 10, de même que l'an passé.

Cette stabilité des résultats indique que les candidates et candidats ont su s'approprier un programme à la matière dense et complexe, consacré aux *Mouvements protestataires et luttes populaires (France, 1831-1968)*. Le jury espère qu'il aura pu faire apprécier aux candidates et candidats l'intelligibilité que l'histoire peut procurer au regard des enjeux du contemporain.

Tous cependant n'ont pu également dominer la matière proposée ou répondre au sujet posé. Comme bien souvent, les défauts de méthode et l'inégale maîtrise des codes de l'exercice expliquent une bonne part des écarts. Le jury tient à rappeler que la dissertation générale dans le cadre de l'épreuve de tronc commun n'a pas pour fonction d'évaluer l'érudition des candidates et candidats, mais leur capacité à proposer une synthèse problématisée, informée et ordonnée manifestant une bonne compréhension des termes du sujet et de la période étudiée ainsi que la capacité à restituer clairement des éléments de connaissance pertinents. Il ne peut à cet égard que rappeler des recommandations et des normes déjà maintes fois exposées.

Une bonne maîtrise de la langue écrite demeure une exigence fondamentale. Une copie mal orthographiée, à la syntaxe fautive, usant d'un lexique pauvre ou mal maîtrisé ne peut obtenir une note satisfaisante. La répétition de fautes grossières, qui parfois signalent des confusions fâcheuses, est réhivitoire à ce niveau. La confusion, y compris dans de bonnes copies, entre les siècles (1971 pour 1871) est trop récurrente, voire systématique, pour être mise sur le compte de l'inattention. Il faudra corriger cette faute, et ne plus la tolérer dans les exercices préparatoires.

Il est de même attendu des candidates et candidats qu'ils produisent des textes structurés obéissant aux normes de la dissertation, à commencer par sa présentation formelle (des sauts de ligne devant hiérarchiser et signaler les différentes parties et sous-parties). Faut-il d'ailleurs rappeler que la lisibilité de l'écriture est une condition d'intelligibilité du propos ? Celles et ceux qui auraient perdu l'habitude d'écrire correctement sur papier seraient bien inspirés de s'y entraîner parallèlement à leurs révisions. L'introduction est cruciale. Tout en respectant les

séquences attendues et articulées entre elles (amorcer, mettre en contexte, poser le sujet, définir et discuter les termes, problématiser, annoncer le plan), elle doit cependant demeurer une introduction et non pas constituer un texte plus long que les parties. La macrocéphalie dessert les copies en créant des attentes que le développement ne saurait satisfaire. Quant à la conclusion, elle ne peut être réduite à quelques lignes tracées à la hâte, mais elle doit récapituler les acquis de la démonstration, répondre en fonction de la problématique, ouvrir le sujet (sans découvrir *in fine* le sujet qu'il aurait fallu traiter ni annoncer un avenir nécessairement tracé !). Le plan quant à lui est apprécié pour sa cohérence, sa clarté et son équilibre, et n'autorise pas les redites.

Beaucoup de candidates et candidats proposent encore des premières parties fournies et regorgeant de détails mais une dernière partie famélique. Nous ne pouvons que rappeler aux candidates et candidats qu'il leur est demandé de sélectionner les données utiles et significatives au regard du sujet, de choisir avec soin les exemples devant être développés pour donner lieu à une analyse (en quelques lignes donc, et non sous forme d'une brève allusion) afin de nourrir leur démonstration, et nullement de jeter par écrit toutes les connaissances accumulées au cours de leur préparation : une copie qui commencerait par raconter par le menu la révolte des canuts en 1831, puis chacune des grandes insurrections, n'aurait aucune chance d'atteindre mai 68, et disons-le aucun intérêt. Inversement, l'argumentaire ne peut passer outre les logiques et les jeux d'échos : parler de la faible résistance parisienne au coup d'État du 2 décembre 1851 sans avoir évoqué au préalable les journées de juin 1848, rend inintelligible cette séquence historique et fragilise la démonstration d'ensemble.

De plus, il est attendu des candidates et candidats non pas qu'ils proposent une suite de fiches, mais qu'ils offrent une réflexion, utilisant les connaissances accumulées au cours de la préparation. Cela implique que soient examinés avec soin les termes du sujet de façon à dégager une problématique structurante, ce qui n'a pas toujours été fait. Le pluriel du premier terme du sujet appelait ainsi à envisager dans son histoire le rapport dialectique entre recours à la violence et modalités du maintien de l'ordre, qui changent dans le temps, et non à proposer un récit univoque des révoltes populaires. Une question vague ou triviale, une reformulation parfois maladroite du sujet ne peuvent tenir lieu de problématique. La formule « dans quelle mesure » n'est pas une formule magique valant problématisation. Il faut partir des définitions des termes du sujet, en déceler les contradictions dès lors qu'on les associe entre elles, savoir caractériser la période, mettre en évidence une difficulté constitutive et de longue haleine, sans quoi la copie dérivera fatalement vers le récit événementiel ou parfois vers la tribune, avec ses anachronismes contre les violences policières et la violence de l'État ou à l'inverse la sauvagerie des protestataires.

Cela suppose de solides connaissances, mais aussi la maîtrise des notions et du vocabulaire nécessaires : révoltes, révolutions, émeutes, manifestations, voire émotions, par exemple ne sont pas des termes interchangeables. Il faut de même lorsque c'est possible recourir à bon escient au lexique, aux façons dont se disent ou se montrent les événements dans leur contexte, en se gardant de plaquer les conceptions contemporaines, qui mènent à des erreurs, ou de replacer des citations comme récitées et enkystées dans le développement. Cela a conduit ainsi un certain nombre de candidates et de candidats à oublier que la violence d'État n'était pendant longtemps pas assimilable à la violence policière, et que ce ne sont pas les sergents de ville qui ont tiré sur un immeuble de la rue Transnonain, pas plus la police parisienne qui a exécuté les communards.

Il nous faut enfin redire que si une mise en contexte des phénomènes étudiés est toujours appréciée, il est attendu des candidates et candidats qu'ils connaissent assez une période qu'ils ont étudiée durant le cours de leurs études secondaires pour éviter les erreurs grossières, notamment sur la chronologie des régimes politiques de la France durant la période.

Nous proposons comme chaque année des éléments de corrigé spécifiques au sujet, en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une copie modèle conduisant à évaluer les copies corrigées en fonction de l'écart les séparant d'une norme, mais d'une mise en perspective des enjeux propres au sujet posé et d'une réorchestration des éléments du programme retrouvés de façon partielle dans les copies.

ANNEXE : PLAN DÉTAILLÉ

« **Vivre en travaillant ou mourir en combattant** ». Inscrite sur un drapeau noir, la devise des canuts a connu un formidable retentissement. Elle fait du combat pour le respect du tarif et de l'accord collectif un impératif vital ; elle s'attaque à la violence sociale d'une rémunération à la baisse dès lors qu'elle est librement négociée avec chaque maître tisseur ; elle fixe dans les esprits la violence de la répression contre le mouvement des canuts. Transfigurée en un romantisme révolutionnaire et transcendant le contexte lyonnais de l'insurrection de novembre 1831, pareille devise sert en effet à exprimer la quintessence des luttes populaires, lors de ses reprises (comme durant la Commune de Paris), et plus largement dans la mémoire ouvrière, liant avec une rare intensité les luttes populaires à la violence, au nom de la dignité. On ne saurait cependant englober l'ensemble des luttes populaires sous un tel mot d'ordre ; le foisonnement des slogans en 1968 en dit long à cet égard sur l'évolution des modes de mobilisation, tout en faisant surgir des aspirations à un mieux-vivre comme une manière de vivre autrement, pour certains décentrée du travail, mais toujours sur le qui-vive face à la violence de la répression.

Définition des termes

Mettre de la sorte en rapport violences et luttes populaires, dans la France de 1831-1968, c'est se heurter à un condensé de sens et de résonances. C'est ainsi que le terme de **luttes** – commode en ce qu'il coiffe tout un spectre d'actions protestataires (de l'insoumission à l'insurrection), fait immanquablement écho à la « **lutte des classes** » durant cette séquence marquée par le marxisme. Lutte au singulier donc, soit la situation conflictuelle opposant entre elles les classes sociales du fait d'intérêts contradictoires, l'une (la bourgeoisie) dominant l'autre (le prolétariat). Le regard contemporain tend désormais à privilégier une autre expression, celle de « **luttes populaires** », qui n'a certes pas l'assise du concept marxiste mais qui, de ce fait, est d'un usage souple et extensif pour couvrir un ensemble autrement varié de confrontations sociales au cours de la période 1831-1968, bien au-delà donc des mobilisations ouvrières. Encore faut-il se garder d'essentialiser ce qualificatif de « **populaires** », en un temps où s'affrontent aussi les définitions et les visions du peuple. En bien des épisodes, le peuple politique en lutte n'est qu'une fraction déformée du peuple sociologique, mais l'on ne saurait faire des représentations culturelles et morales un simple écran. Disons à ce stade que ce peuple ne préexiste pas à l'entrée en scène protestataire et que ce sont même les luttes qui le donnent à voir, voire le font naître.

L'adjectif « populaires » semble d'ailleurs placé en facteur commun pour luttes et pour violences. C'est du reste ainsi qu'ont été interprétées en large partie les violences qui émaillent les luttes : au fond, elles donneraient à voir ce qu'est le peuple, dont la force – faute d'être encadrée et canalisée - se déploierait en **violence**, soit l'usage de la menace, de la coercition et de la force physique pour obtenir satisfaction, imposer sa vision des choses en rupture avec le droit en vigueur. Or par le fait même, la violence se déchaînerait avec brutalité ; sous l'influence d'une colère irraisonnée, du sentiment vindicatif ou de l'effet d'aubaine, elle est ce qui est de trop, au mépris des formes d'auto-restriction ou des ciblage qu'observent en général les protestataires. C'est dire que « **violences populaires** » est également une expression polémique, toute une tradition voyant d'ailleurs un pléonasme dans ces deux termes. Mais, en définitive, le libellé « violences et luttes populaires » n'associe pas forcément les premières aux secondes et laisse toute latitude pour prendre en compte **d'autres violences, sociales et répressives**, en une dialectique que l'on peut saisir à différents stades. La France, dans tout son territoire, jusque dans ses départements ultra-marins, présente en effet une large gamme de configurations, selon l'articulation entre luttes et violences populaires, surtout dans une période telle que les années 1831-1968, travaillées par des conflits socio-politiques de première importance, sur fond de mutations économiques et culturelles.

Problématique

La valeur opératoire de quelques-uns des grands paradigmes en sciences sociales (le processus de civilisation des mœurs, le monopole de la violence physique légitime) prédispose à appréhender la période au **prisme du recul tendanciel des violences** allant de pair avec la régularisation des luttes, dans une dynamique de progrès, certes non sans heurts mais sous l'arbitrage d'un État, mieux établi, ne jouant plus sa pérennité dans la défense de l'ordre social tel qu'il est institué. Cependant, ce serait à l'évidence forcer le trait que de réduire cette séquence à la chronique d'un dépérissement annoncé des violences. N'est-ce pas supposer une même échelle d'appréciation de la violence, constante tout au long des 140 années de la période ? Or cette dernière est marquée par des **abaissements du seuil de tolérance**, annulés par les guerres, mais qui rendent plus ou moins acceptables des conduites violentes, et désignables comme telles. **Le cadre légal lui-même s'infléchit** : le droit de grève (via la suppression du délit de coalition par la loi du 25 mai 1864) ou le décret-loi du 23 octobre 1935 régissant les manifestations sur la voie publique (sous réserve de déclaration préalable) ont pour conséquence de transformer la qualification des faits et de leurs acteurs, ce qui change l'attitude des forces de l'ordre et fait reculer la violence. Dans ces conditions, c'est **davantage en termes de stratégie qu'il faut envisager le recours aux violences lors des luttes populaires** ; volontiers perçues comme consubstantielles / inhérentes à de tels mouvements, elles peuvent être également comprises comme des dérives ou des dérapages, tandis que d'autres assument ces violences comme l'auxiliaire, peut-être même nécessaire, des luttes populaires. À cet égard, la violence peut être un levier pour faire basculer un rapport de forces – bref, relever pleinement de la *praxis* (une action en vue d'un résultat), ou miser délibérément sur l'éclat symbolique – les deux pouvant se recouper. Cette histoire, bien que jalonnée d'événements, ne peut se réduire à sa dimension factuelle et passe donc par une histoire des regards et des représentations.

Annonce du plan

I. L'ENTRECHOC DES VIOLENCES AU RISQUE DE LA GUERRE CIVILE (1831-AUX ANNEES 1870)

Les contemporains, et en particulier les autorités, ne concevaient pas les actions collectives en termes de « luttes populaires » mais les désignaient, bien que de façon confuse et élastique, en fonction du degré de gravité des troubles qu'elles généraient (émotion, tumulte, révolte, émeute, insurrection, révolution), déterminant des répliques plus ou moins proportionnées. Ces qualifications apparaissent bien fragiles et réversibles, soumises à manipulations car les mots servent aussi à faire la guerre dans les cas où la menace de subversion serait telle qu'elle pourrait ébranler les assises de l'ordre social, au-delà de l'atteinte à l'ordre public. De là, ces **affrontements de grande ampleur, avec prise d'armes**, qui ont consacré la période, pour la France, comme le temps de révolutions mais auxquels ne s'identifient pas toutes les luttes populaires. **En mode mineur**, celles-ci suivent un autre cours, marqué par l'atténuation sensible des violences ; ce n'est pas tant là le signe de l'affaiblissement de la vigueur des luttes mais **l'affirmation d'un nouveau répertoire, s'adaptant à un contrôle renforcé de l'État sur le territoire et exploitant les ouvertures de la législation.**

A) Les luttes populaires au miroir grossissant des représentations

Les contradictions au cœur du XIX^e siècle s'accompagnent d'une pluralité de grilles de représentation du peuple et de ses mobilisations :

1/ Les lendemains d'une révolution

- Née des barricades, la **monarchie de Juillet exalte l'élan généreux du peuple en armes pour la défense de ses droits et de la liberté** en une floraison d'articles et de gravures. Ces mêmes textes et images posent d'emblée cependant une **série de conditions**, qui s'accroîtront par la suite (émeutes des 17-18 octobre 1830 en protestation contre l'abolition de la peine de mort dans le cadre du procès des ministres de Charles X, puis sac de l'archevêché le 15 février 1831) : le peuple rassemble l'ensemble de la population – bourgeoisie comprise ; la légitimité de l'intervention du peuple tient à la violation de la légalité existante par un gouvernement et non pas à la conquête de nouveaux droits ; le mouvement a été d'autant plus fort, irrésistible et unanimiste, qu'il n'a pas été émaillé de violences superflues et d'atteintes aux biens ; l'organisation de la garde nationale donne forme à ces aspirations,
- Cette célébration – conditionnée – du « **citoyen-combattant** » (**L. Hincker**) est **strictement limitée au champ politique**. La dignité de la figure de l'ouvrier-combattant n'est pas reconnue. Par leur soulèvement, les canuts (1831 et 1834), qui ne forment qu'un segment de la population, s'attaquent à l'ensemble de l'ordre social. Sur un mode mineur, il en va de même pour les 89 grèves dans le Paris de 1831-1834.

2/ Ces divergences reposent sur un fond plus large de représentations sociales et d'imaginaires culturels

- **L'ombre de la Révolution** – et ses zones d'ombre. Les premières interprétations libérales de la RF ont dissocié la légitimité et l'œuvre de la Révolution des violences populaires qui l'ont émaillée, imputables pour l'essentiel au peuple, laissés à l'écart de la diffusion des Lumières et entretenus dans ses instincts par la compression monarchique. De sensibilité libérale-conservatrice, l'école dite fataliste justifie 1789 par le décalage entre la situation juridico-politique et les nouvelles réalités économiques et sociales, et dédouane la bourgeoisie de la responsabilité de « 93 », qui a été une seconde révolution rendue nécessaire du fait des menaces qu'exerçaient les privilégiés, et qui a conduit à l'entrée en scène du peuple, porteur de violences inacceptables. Cette mise en récit et cette construction mémorielle de la RF est bien au cœur de la période étudiée, au fil de la publication de livres, mémoires, des salons de peinture : toute cette production entretient la peur et fait des luttes populaires les signes avant-coureurs d'un retour à la violence et à la tyrannie du peuple révolutionnaire,
- **Le malaise que suscite « la Révolution industrielle »** ; Les transformations rapides des modes de production et des rapports sociaux du travail doivent être évoqués, en évitant amalgames et surinterprétations, en particulier l'assimilation des ouvriers en révolte à des prolétaires de l'industrie (l'organisation proto-industrielle de la Fabrique lyonnaise ; cf la sociologie des combattants de 48 ou des Communards et encore celle des artisans des faubourgs de 1789). Le mythe romantique des « barbares », aux lisières de la civilisation, au sein même des grandes villes (cf article de Saint-Marc Girardin, le 8 décembre 1831, dans le *Journal des débats*) donne le ton à l'époque. Tout cela renvoie à la difficulté de faire une place à des populations ouvrières croissantes, et pourtant marginalisées, paupérisées, aliénées mais qui entendent négocier l'introduction des machines (cf bris de machines), en situation flottante dans un espace urbain taudifié ou dupliqué (cf Roubaix). La menace tient à l'absence de possibilités d'expression pacifique des revendications en raison de l'interdiction des organisations ouvrières ; grèves violentes dans le bassin stéphanois en 1844, Lodève 1845, mines d'Anzin en 1846.

3/ Le sens de l'histoire ?

Mépris ou méconnaissance des systèmes de représentation du juste et de l'injuste, de « l'économie morale de la foule » (E. P. Thompson), qui donne sens aux mobilisations

populaires, y compris aux gestes au cœur de l'action. Les formes de taxation (émeutes frumentaires), de destruction (iconoclasme, bris de machine) sont adossées à des rituels et à des symboles, superbement ignorés, pour mieux rejeter ces conduites dans le registre de l'irrationnel, de la fureur, et quoique la violence soit en général ciblée, ajustée aux objectifs, afin de faire consensus et de renforcer la **cohésion du groupe** (ce qui explique aussi qu'en cas de dérapage, tous les présents peuvent frapper à leur tour le cadavre de l'adversaire – un gendarme à Cuers en 1851, un propriétaire noble à Hautefoy en 1870, quitte à ajouter à l'horreur du crime aux yeux des témoins extérieurs, voyant dans le nombre de coups portés post-mortem non pas cette signature communautaire mais un dévouement sauvage).

Au-delà de cette poignée de cas extrêmes, les luttes populaires violentes sont frappées du **sceau de l'archaïsme** sous l'effet de :

- 1848 et du **basculement dans l'ère du suffrage universel.** L'élection délégitime l'insurrection (et par là la figure du citoyen-combattant) : le bulletin doit remplacer la barricade. Les ouvriers de Paris ou de Limoges, les Voraces de Lyon se voient dépossédés de leur fonction de sentinelle des droits et intérêts du peuple dès lors qu'il n'existe plus de hiatus entre pays légal et pays réel. La lutte populaire est un abus du fait de la représentation populaire. Cf Victor Hugo à l'Assemblée législative, le 21 mai 1850 : « *Le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. [...] Or qu'est-ce que tout cela, messieurs ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute [...]* **le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage** »,
- L'inclusion des paysans dans le corps électoral met les campagnes au centre du jeu politique : les partisans de la République démocratique et sociale redoutent d'abord la manipulation de masses paysannes peu éduquées, encore sous la dépendance du curé et du châtelain. Après l'élection de décembre 1848, le changement de stratégie des républicains avancés, qui se tournent vers les problèmes paysans (campagnes rouges du Centre-est du Midi) réactive dans les milieux conservateurs la **peur des jacqueries.**

= **Décembre 1851** sert de révélateur à ces évolutions contradictoires :

- Déploiement intimidant de la violence d'État, dans des grandes villes (Paris en tête) mieux tenues par l'armée, qui a appris de ses échecs,
- Divisions parmi les républicains – élites / milieux ouvriers dans les grandes villes ; petites notabilités / ruraux : la convergence des luttes (défense de la légalité républicaine / luttes populaires sur fond de contentieux liés aux conflits fiscaux, de chasse), avivée par la violence « expressionniste » (M. Agulhon),
- Art consommé du pouvoir bonapartiste d'utiliser les registres de justification : abolition de la loi de 1850 du corps électoral ; instrumentalisation de la peur de la jacquerie et du spectre rouge.

B) Une tendance lente et saccadée à la décrue des violences lors des luttes populaires

L'histoire politique et le faisceau des représentations mettent en avant une série **d'affrontements paroxystiques** en termes de violences alors que celles-ci tendent lentement à reculer.

1/ « L'ordre règne », mais à quel prix ?

Mot prêté au général Sébastiani, ministre de la Guerre, à propos de la répression de l'insurrection de Varsovie par l'armée russe (1831) ; durant la période sont sur le devant de la scène des luttes populaires de nature insurrectionnelle se heurtant à une répression frontale. Série d'épisodes de grande ampleur aux allures de guerre urbaine (on parle alors de **guerre des rues et des maisons**... ou guerre des pots de chambre !), avec l'érection de barricades pour disputer la maîtrise de l'espace aux forces de l'ordre parmi lesquelles les troupes prennent vite le pas pour écraser ceux qui sont perçus comme des ennemis du dedans.

Dispositif de l'état de siège, qui confère des pouvoirs exceptionnels à l'armée. Ne pas s'arrêter sur tous les temps forts (d'autant que la qualification de *populaires* pour certains, 1834 ou 1839, fait question si l'on fait concorder populaire et spontané) ; choisir 2-3 exemples.

- **La révolte des canuts de novembre 1831** (100 morts parmi la garnison de Lyon qui a dû faire retraite ; 70 canuts tués),
- **Journées des 5-6 juin 1832** (98 morts parmi la garnison de Paris, la garde nationale et les gardes municipaux ; peut-être le triple parmi les insurgés),
- Deuxième **révolte des canuts en avril 1834** (une petite centaine de tués parmi les forces de l'ordre ; le double pour les insurgés) : disproportion des moyens (fusils trop peu nombreux pour le nombre des insurgés / artillerie) puisque moins de 1% des membres de la force publique succombent contre près de 10 % des insurgés,
- **Révolution de février 1848** : insister sur le rôle de la spectaculaire « promenade des cadavres » à la lueur des flambeaux qui a donné une autre dimension au mouvement (la violence répressive justifie l'appel à la violence populaire) ; nette prédominance des ouvriers parmi les insurgés,
- **15 mai 1848** : cristallisation des premiers blocages entre la vision « sociale » et la vision « nationale » de la IIe République, qui se dénoue dans la répression... avec l'échec de la mobilisation populaire (répétition générale ratée des journées de juin),
- **23-26 juin 1848** : Souligner le fait qu'il s'agit là d'une insurrection populaire, et bien perçue comme telle, essentiellement ouvrière (tout en notant la composition populaire et jeune des gardes mobiles) ; cf thème de la guerre servile. Les contemporains des événements s'emploient à décrire ces journées d'été dans un registre proche de l'évènement cathartique, si ce n'est apocalyptique. L'armée et les forces paramilitaires, appuyées par nombre de députés résolus à « en finir » écrase dans le sang la révolte, perçue comme un danger existentiel pour la civilisation. Toutefois, l'étude des pertes nuance ce sentiment de massacre. Il n'en reste pas moins que la violence a été à la hauteur d'un affrontement hors normes : 25 000 insurgés, dont 10 à 15 000 combattants réels ; en face, Cavaignac a fini par avoir près de 60 000 hommes à disposition. Il en a perdu 1% (600 au combat). La Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, le 7 juillet, rapporte officiellement 1035 tués et 2000 blessés civils ; l'historiographie contemporaine a revu ces estimations à la hausse (entre 1500 et 4000 victimes). Au cours des journées, des rumeurs terrifiantes ont circulé sur les sévices qu'infligeaient les insurgés aux soldats tombés entre leurs mains,
- **Décembre 1851, dans les départements rouges** (100 000 insurgés). Neuf gendarmes sont tués, auxquels il faut ajouter la mort de deux membres de leurs familles. Ce bilan suffit à justifier l'avalissement qui affecte les représentations des insurgés – dont les pulsions bestiales sont détaillées complaisamment – pour donner corps à la propagande antérieure sur la sauvagerie qu'annoncent les jacqueries et le chaos que promet le coup de force des rouges.

2/ En toile de fond, une décrue tendancielle

Pics rébellionnaires aux lendemains des révolutions de 1830 et de 1848 – séquence postrévolutionnaire en trompe-l'œil, à la faveur de l'effondrement momentané et localisé de l'autorité, de la force publique.

L'époque est au contraire à un **resserrement du maillage de l'État** et de ses représentants ; c'est ainsi qu'à partir de 1850, l'objectif d'une brigade de gendarmerie au moins par canton est atteint dans tout le pays. Plus nombreuse, plus réactive, la force publique est en mesure d'intervenir rapidement ; il y a là une dimension dissuasive voire préventive, qui limite les cas de confrontation auxquels mène un **état des lois très restrictif** : les rassemblements sont compris comme des attroupements qui doivent se disperser à la première sommation des détenteurs de l'autorité publique, autorisation à ouvrir le feu après trois sommations (loi du 10 avril 1831, qui reprend le dispositif de la loi martiale), contourné par un répertoire intermédiaire

cf cortèges funèbres (E. Fureix). À leur niveau, les gendarmes ajustent leur réaction à la situation, proportionnent leur réponse et usent de patience.

Dans le même temps, le recours à la violence, et en tout cas aux armes (plus rares), perd de son évidence pour une large partie des populations. Le **mouvement de pacification** est plus profond, et s'adosse au processus de civilisation des mœurs (plus de retenue, de contrôle, via les formes de civilité). Cf les débats préparatoires à la loi Grammont (2 juillet 1850 sur les mauvais traitements envers les animaux domestiques – et leur lecture par M. Agulhon, art. : « Le sang des bêtes »).

D'autres possibilités de faire entendre sa voix et son mécontentement sont saisies ou inventées. **Modélisation sociologique (C. Tilly)** : la révolte locale laisse place à la manifestation à portée nationale. Schéma adossé à la perspective historiographique alors dominante, constatant le « primitivisme des luttes » pour souligner les efforts et réussites de la **structuration du mouvement ouvrier**.

La **fin du patronage élitaire** (nobiliaire voire républicain) a pu assécher à la source des mouvements voulus par ces élites : en conflit avec le pouvoir gouvernemental, elles cherchaient à susciter un mouvement d'allure populaire : soulèvement manqué de la duchesse de Berry dans l'Ouest (1832), décembre 1851 à Paris (seulement entre 1 000 et 1 500 insurgés, fin du mouvement dès le 4 décembre = ce n'est pas là le seul résultat de la fusillade sur les boulevards Montmartre et Poissonnière). Cela signe l'autonomisation des luttes populaires.

Dépérissement amplifié par la **résolution de certains contentieux** : dès les années 1840, la **conscription** est largement acceptée, et ne suscite plus les rébellions des décennies précédentes. Après un dernier pic dans le contexte de la disette de 1846-1847 qui a conduit à des violences (Buzançais), les troubles **frumentaires** (taxation populaire au marché, entrave au transport de grains) disparaissent. Les luttes forestières, qui avaient pris une tournure collective en réaction au Code forestier de 1827, s'émiettent ou reprennent la forme de contestations judiciaires. Dans ce sens, le glissement de la lutte « populaire » en milieu urbain et industriel ou semi-industriel, aux dépens des longs feux des insurrections rurales, est illustré par leur marginalisation dans le discours politique dominant, à l'image des perceptions de la guerre des Demoiselles (Ariège, 1829).

Évolution à l'œuvre dans le cadre du **Code pénal révisé de 1832** :

- **Raréfaction des acquittements scandaleux** par le jury (les jurés du début de la période pouvant dans certains départements se montrer très compréhensifs pour les affaires d'honneur et de violence contre les gendarmes),
- **Montée de la correctionnalisation** pour éviter de telles anomalies, au profit d'une répression certes moins sévère (les violences ayant été requalifiées comme délits, et non comme crimes) mais plus assurée car rendue par les juges professionnels des tribunaux correctionnels,
- **Cas des femmes** : Dissymétrie genrée de l'appareil judiciaire, à tous les niveaux, au bénéfice des femmes, ce qui est une façon de les exclure de l'espace public, au-delà de l'indulgence ou de l'embarras (incarcération de mères), et jusqu'au déni d'une violence féminine.

Soulignons aussi que le **procès peut être attendu, voulu, afin de bénéficier d'une tribune**, pour faire le procès des forces de l'ordre et du pouvoir (cf dans l'Ouest, les avocats légitimistes donnent de la voix pour défendre les Vendéens/Chouans insoumis des années 1830 ; cf le « procès d'Avril » dit le « procès monstre » des insurgés d'avril 1834 devant la Chambre des Pairs, en 1835). Possibilité qui disparaît avec les conseils de guerre et des commissions de mixte, composées d'officiers.

C) L'Année terrible des luttes populaires

Ces évolutions semblent remises en question par la crise de 1870-1871, dans le contexte de la guerre perdue contre la Prusse et les États allemands, guerre qui entraîne après la chute

du Second Empire une **mobilisation militaire populaire** à l'appel du gouvernement de défense nationale et qui s'organise à l'échelle locale (garde nationale à Paris).

1/ Un crescendo

Le climat de 1870-1871 ne naît pas de rien : il poursuit et amplifie une

- **Mobilisation républicaine** à l'œuvre **depuis 1869**, dans le contexte des élections au Corps législatif de mai-juin + funérailles tumultueuses du jeune journaliste Victor Noir, le 12 janvier 1870, avec une foule de près de 100 000 personnes,
- **Relance de la conflictualité sociale** (grève des mineurs du bassin houiller de la Loire préparée par la société de secours mutuel La Fraternelle (pour journée de 8 heures, caisse de secours unique) – 15 000 grévistes – fusillade de La Ricamarie : 14 personnes tuées dont un bébé ; grèves dans l'été des ouvrières ovalistes et des ouvriers mouliniers de Lyon ; Carmaux ; 8 octobre : fusillade à Aubin, dans l'Aveyron, 14 morts dont 2 femmes et un enfant.

Le contrôle renforcé du pays, en partie permis par le resserrement des forces de l'ordre, s'affaiblit avec la guerre, ce qui redouble au niveau local l'impression de **vide du pouvoir**.

Massacre de Hautefaye (Dordogne), le 16 août 1870, un jour de foire : supplice d'un jeune noble deux heures durant dans des conditions atroces ; interprétation politique d'A. Corbin (désarroi, rumeurs et trahison, meurtre d'amour pour l'empereur des paysans en mauvaise posture), à compléter par les lectures sociales (vieux contentieux sur l'accès à l'eau ; cf mise à mort sur l'ancienne mare asséchée où s'est déroulée l'immolation d'Alain de Monéys).

Dans tous les cas : sentiment d'horreur que soulève pareille mise à mort qui heurte les normes et sensibilités des bourgeoisies urbaines : dégoût et sidération, rejeté dans l'archaïsme. En termes d'évolution du rapport à la violence, il peut être intéressant de comparer l'accueil assez différent qui avait été réservé au **double meurtre de Villesèque** 40 ans plus tôt (meurtre de deux nobles, Auguste – ex sous-préfet de Narbonne - et Gonzague Latreille, dans leur domaine de Gléon, le **12 novembre 1830**, lorsqu'ils ont tenté, avec leurs gardes forestiers et quelques gendarmes, d'empêcher les habitants de Villesèque de couper leurs bois) ; les deux corps ont été décapités. 1830 a renversé les rapports de force et précipité l'épilogue sanglant d'un contentieux vieux de cinquante ans. Les élites libérales urbaines ont pourtant préféré soutenir la cause des paysans. Un premier procès en juin 1831 s'achève sur un acquittement général, obtenu en partie à la faveur du contexte postrévolutionnaire et grâce à l'efficacité de la stratégie du silence de l'ensemble des habitants (les paysans se sont faits plus paysans que nature, pour montrer qu'ils n'ont rien de rebelles subversifs, mais qu'ils se sont laissés entraîner par la spontanéité attachée à leur condition. A l'inverse, lors du procès d'assises de Périgueux fin 1870, sur 21 inculpés : 4 condamnations à mort, et des peines de travaux forcés.

2/ Une guerre contre le Paris populaire en lutte

Ne pas raconter la Commune (en dehors de repères indispensables), mais en appréhender le cours au plus près de la problématique luttes/violences !

- L'événement du **18 mars** (mode de mobilisation : gardes nationaux du Comité central et place des femmes, question des canons, sort des généraux Lecomte et Clément-Thomas),
- Pas de **fatalité de la violence** : évitement et abandon de la ville par les autorités, peu de confrontation (passées les violences intimidatrices contre la manifestation des Amis de l'Ordre, place Vendôme, le 22 mars, brisée dans le sang par des gardes nationaux), auto-restriction que s'imposent les représentants de la Commune dans le respect des personnes et des biens,
- La **Semaine sanglante** ; l'affaire des otages, les combats, les incendies ; la répression (en laissant apparaître le bilan encore controversé : non pas certes 30 000 morts – mémoire communarde-, peut-être 7 000 – R. Tombs, mais 15 000 pourraient être dénombrés).

Bien mettre en évidence les **distorsions à l'œuvre sur le plan du discours et des images** :

- « Versaillais », poussés à l'intransigeance, par la défense de la propriété et de l'ordre établi ainsi que la défense de la volonté du peuple et de la représentation nationale. La lutte contre la Commune est ainsi transfigurée en un **combat nécessaire pour la société et la civilisation face à des insurgés qui en défient les règles**, en commençant par se défaire des règles de la guerre régulière ; d'où une lutte/répression qui s'affranchit des lois civiles comme des lois de la guerre,
- Construction de **la figure du Communard et de la pétroleuse**, qui mobilise des représentations antérieures, et qui doit disqualifier leurs imitateurs,
- **Martyrologue de la Commune**, détestation de la République bourgeoise ; tout un imaginaire de la lutte populaire brisée par la violence d'un État aux mains des forces réactionnaires,
- À terme cependant, le choc de la répression, **traumatisme de la société** (cf amnistie) va pousser à repenser le maintien de l'ordre.

Commentaire historiographique : de nombreux travaux ont permis de déconstruire le discours « communard » sur la violence sauvage rejetée dans le seul camp de la Commune. Ces travaux ont permis de repenser les insurgés et leurs représentations (Les Pétroleuses d'Edith Thomas ; La Commune et les communards, Paris insurgé, ou encore Le procès des communards de Jacques Rougerie ; La guerre contre Paris de Robert Tombs). Toute cette historiographie a fait l'objet d'une synthèse et d'une redécouverte à la faveur des 150 ans de la Commune, en 2021.

3/ Luites populaires au temps de la République des Ducs

- L'après-coup de la Commune (silence imposé au mouvement social dont les figures et les structures ont été neutralisées par la répression – voir notamment les déportations des meneurs en Algérie et en Nouvelle-Calédonie),
- Et pourtant, reprise de l'agitation en réaction à l'appesantissement de la tutelle sur le pays (loi sur le colportage) + aspirations républicaines contre les entraves préfectorales cf regain d'hostilité à l'encontre des gendarmes,
- La question des mutations de la lutte sur les cendres de la Commune (cf Louise Michel et la question kanak) pouvait être évoquée pour montrer les devenirs à plus bas bruit de cette « année terrible ».

II. PAX REPUBLICANA ? DE LA FIN DES ANNÉES 1870 À 1917

A) Intégration républicaine et forclusion de la violence populaire

1/ La fin des terroirs rébellionnaires ?

L'installation de la République des républicains transforme les dynamiques du changement politique. Série de lois consacrant les **libertés publiques** : autorisation de l'ouverture des débits de boisson sur simple déclaration en mairie en 1879 ; colportage libre en 1880 ; tenue de réunions publiques sans autorisation par la loi du 30 juin 1881 ; liberté de la presse complète par la loi du 29 juillet 1881) qui tendent à pacifier les luttes politiques, sous l'arbitrage du suffrage universel masculin. La compétition électorale canalise les violences + civilisation du journal fait reculer les rumeurs, et par là les peurs et mobilisations qu'elles entraînaient + médiation du député (des élus) face aux agents et fonctionnaires.

Plus largement rôle de **l'école républicaine**, instruction civique et morale (la violence est condamnée), développement des transports, universalisation du service militaire : **intégration nationale** renforcée qui réduit les violences rurales populaires à l'encontre de l'emprise de l'État à des formes presque folkloriques (cf pays de Sault). Pas de déterminisme cependant :

en **1907 la révolte des vigneron**s du Languedoc, prend un tour insurrectionnel, déploiement de l'armée ; 5 manifestants tués.

2/ Affaire classée ?

Ambiguïté du récit républicain, qui s'est bâti en partie sur des violences populaires, ensuite légitimées et même commémorées (loi du 6 juillet 1880 qui adopte le 14 juillet comme fête nationale annuelle).

Ces facteurs agissant dans le sens d'un effacement des luttes populaires violentes semblent déboucher sur un phénomène de **fin de l'histoire**. Toute une (para)littérature revient ainsi sur des conflits marquants passés mais les œuvres qui ont le plus d'échos sont souvent celles qui savent replonger dans les combats passés pour dresser des passerelles avec les mobilisations présentes. Un exemple à partir de **Jacquou le Croquant**, roman d'Eugène Le Roy, publié en 1899 :

Eugène Le Roy est né en 1836 au château de Hautefort, en Dordogne, fils de l'intendant du baron de Damas. Il renonce à la prêtrise, connaît en tant que percepteur une carrière typique des fonctionnaires des bourgs ruraux, contrariée sous l'Ordre moral raison de ses convictions républicaines et de son mariage civil scandaleux avec une femme dont il avait déjà eu un enfant. Son roman marque le sommet d'un genre à la fois populaire, régionaliste et ruraliste, et aborde de front les rancœurs sociales de la société d'une région enclavée (Périgord), et par là les rapports des paysans à la justice, la délinquance individuelle, la révolte collective, la ville. Le récit de Jacquou se situe pour l'essentiel dans les années 1820 et 1830, mais le temps de l'écriture est celui de la fin du XIX^e siècle. Le Roy est hanté par la disparition du monde rural et de ses modes de vie traditionnels. Le roman relève de la fiction certes, mais d'une fiction nourrie de l'amalgame de plusieurs épisodes de l'histoire locale :

- Attaque du château de M. de Bars au début de la Révolution, ou celui du maréchal de Bugeaud à la Durantie en 1848,
- Une bataille politico-juridique à Domme en 1830,
- Surtout, le conflit entre le comte de Mansac (= Nansac dans le roman) et un dénommé Lafon en 1829, dans une affaire de dettes, conclu dans un 1^{er} temps par l'acquittement de Lafon aux assises de Périgueux puis au lendemain de la révolution de Juillet par la mise à sac du château de Pazayac, propriété du comte de Mansac.

Ces épisodes sont revisités à la lumière de la formulation de la question sociale dans les années 1890, et de son application aux conflits agricoles : les différents partis socialistes s'intéressent davantage aux campagnes où ils comptent en 1893 pour la 1^{ère} fois quelques élus, et en parallèle on note la formation d'un syndicalisme agricole qui va encadrer des grèves chez les travailleurs de la forêt (bûcherons du Cher, résiniers landais et feuillardiens du Périgord et du Limousin). S'ajoute enfin le temps long de la mémoire paysanne et de ses luttes contre les seigneurs : Jacquou prend conscience qu'il descend d'une lignée d'opprimés, comme les Croquants du XVII^e siècle. Ce faisant, sa révolte individuelle, sa vengeance personnelle s'élargit en la reprise d'une rébellion séculaire, conclue cette fois par la victoire sur les anciens seigneurs.

Mais si victoire il y a, ce n'est pas seulement en raison de l'incendie du château de l'Herm. Cette victoire est une victoire sur les réflexes anciens de violence – le sang ne coule pas -, et elle est entérinée par le monde des villes, par la société englobante, par l'acquittement des révoltés devant la cour d'assises de Périgueux, grâce à l'engagement d'un avocat, au jury « populaire », et au contexte politique de l'après révolution de Juillet. La dimension politique réside dans l'accord entre les paysans et les milieux libéraux, soudés contre un adversaire commun qui rappelle l'Ancien Régime.

B) Pas de lutte sans violence ?

1/ L'encadrement syndical de la conflictualité sociale

L'apparente décrue de la violence dans les luttes tient aussi à l'évolution des conflits sociaux.

Les grèves ne sont plus un délit depuis 1864, sauf en cas de violence, de menaces ou d'atteintes à la liberté du travail. Les formes turbulentes qui accompagnent les mouvements (injures, bris de vitre contre l'usine, chansons appelant à la vindicte du peuple, dans la continuité de *Ah ça ira*) entretiennent l'idée d'une conflictualité mais le passage à l'acte reste l'exception. Des catégories de grévistes s'avèrent plus portées à user d'une violence intimidatrice en pays de mono-industrie (bassin minier) ; le recours à la violence est aussi un usage de la part de travailleurs peu qualifiés (terrassiers).

De 1871 à 1890, seules 3,5 % des grèves s'accompagnent d'actions contre les personnes et les biens ; 5,6 % s'accompagnent d'altercations entre les grévistes et les non-grévistes. Les « jaunes » et les « renards », accusés d'être des briseurs de grèves, sont soumis à repréailles, et doivent être protégés, ce qui multiplie les risques d'altercation. Il n'empêche : **l'essor des syndicats après la loi du 21 mars 1884 (loi Waldeck-Rousseau)** contribue à l'encadrement des grèves - mieux préparées, plus longues, plus suivies - et à la canalisation des violences. Dans certains cas cependant, l'impasse des négociations, peut favoriser les violences de la part d'ouvriers excédés.

La tendance se confirme par la suite. Le mouvement social prend une ampleur croissante (1906 : 430 000 grévistes recensés au cours de 1309 grèves – dont celle ayant suivi la catastrophe de Courrières – un lieutenant de dragons est tué lors des manifestations ; 1910 : 1502 grèves ; 1911 : 1471), sans que les violences ne connaissent une poussée parallèle. En parallèle, Clémenceau assume sa posture de « briseur de grèves » (1906-1909) au nom de l'ordre républicain : les années 1890-1910 constituent plus largement la période d'affirmation du rôle de la police comme force de maintien de l'ordre (figure du préfet de police Louis Lépine) face aux manifestations parisiennes. Toutes ces évolutions participent à la (délicate) élaboration d'un discours républicain face au peuple.

Cf J.-M. Berlière sur le **passage du maintien de l'ordre républicain à une formule assurant un maintien républicain de l'ordre** = action du préfet Lépine : communication, renseignement, « grandes masses » déployées pour dissuader, techniques de mise à distance (ex. « manège » de cavalerie ; ex : 1906, lance à incendie utilisée contre les opposants aux Inventaires). Par la suite, gaz lacrymogène (pas dans l'immédiat car rappelle trop le traumatisme des gaz allemands durant la première guerre, mais utilisation en 1948). On peut mentionner l'action du préfet de Police, Célestin Hennion, la cogestion police et service d'ordre manifestant (« hommes de confiance ») : bon déroulé des défilés de soutien à l'anarchiste Ferrer le 17 octobre 1909. Tout le monde y gagne dans l'opinion publique.

2/ Le miroir déformant des représentations sociales

La crispation sociale tend toutefois à se renforcer, nourrie en partie par l'affirmation de **nouveaux rituels**, annonciateurs d'un renversement du rapport de forces (par voie de presse – d'où les lois dites « scélérates » ; le 1^{er} mai, le Grand soir, les Internationales et la « lutte finale », les caricatures). Anarcho-syndicalisme prodigue en menaces contre l'ordre social et ses représentants. Un romantisme de la révolution, et des **apologies de la violence**, inéluctable et nécessaire (ex. Gustave Hervé, *La Guerre sociale*, appel à l'action directe, au sabotage, à la violence).

Pour **saisir ce décalage partiel entre la réalité des luttes populaires et les représentations** qui en sont données, on peut s'appuyer sur *Germinal*, roman majeur dont la genèse est bien connue.

Celle-ci révèle une évolution exemplaire (outre le décalage entre des faits censés se dérouler en 1866 – s'agissant de *Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire* et les formes de mobilisation au moment de l'écriture). Imprégné à son insu de représentations sociales, Émile Zola prévoyait initialement de décrire une explosion de violence, en proportion de la misère et des souffrances endurées. Et Zola de prévoir tout un dérapage mélodramatique, jusqu'à pousser au dernier degré possible de la violence. Les ouvriers lâchés iront jusqu'au crime : « Maison attaquée à coups de pierres, siège en règle ; personnes tuées, éventrées, sauvagerie abominable » ; il faut que le lecteur bourgeois ait un frisson de terreur. On le sait, le roman publié en 1885 n'empruntera pas cette voie, et si violence il y a, celle-ci est marginale : ce ne sont pas les mineurs de fond qui commettent un meurtre mais des femmes rendues folles de fureur et de vengeance face à un exploiteur et prédateur sexuel (le petit commerçant Maigrat), mais un enfant infirme qui s'est exclu de la communauté familiale et sociale (il assassine une sentinelle de l'armée), mais un vieillard dément (qui étrangle Cécile Grégoire).

Dans l'intervalle, c'est un séjour sur le terrain, à l'invitation du député socialiste de Valenciennes, Alfred Giard, qui a changé le regard de Zola. Il est témoin oculaire des premiers jours de la grande grève des 12 000 mineurs d'Anzin à partir du 21 février 1884. À son retour en mars, *Mes notes sur Anzin*, témoigne du renouvellement complet de sa vision de la population ouvrière et de ses luttes :

Zola en est revenu avec la vision d'un pays tranquille ; ce n'est pas le prix du sang que réclament les ouvriers mais de meilleurs salaires (car ils n'ont rien des « privilégiés » de la classe ouvrière). Il n'y a rien de figé en la matière : d'une part, la grève, en se prolongeant jusqu'au 17 avril, se durcit dans un climat très tendu ; d'autre part, la réception du roman signale que les milieux conservateurs veulent retrouver dans l'animalité individuelle l'annonce de la violence collective des mineurs.

Un autre exemple mériterait d'être développé pour saisir le conflit d'images et d'interprétation que suscite le thème de la violence ouvrière : **la grève de Decazeville et la « watrinade »**.

Le 26 janvier 1886, l'ingénieur Watrin, sous-directeur des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, est défenestré par la foule en colère (baisse des salaires en contexte de Grande dépression ; refus de la négociation). Un tel fait est interprété comme un attentat sous prétexte de guerre sociale. Au procès, parmi les 10 accusés, figure Bedel, l'un des animateurs du mouvement social, condamné à 8 ans de travaux forcés bien qu'absent au moment du drame. L'écho des faits est entretenu par la condamnation de Louise Michel à 4 mois de prison pour incitation au meurtre cf (« Nous étions endormis, le coup de canon de Decazeville nous a réveillés. La Marseillaise souffle dans l'air ; le peuple se prépare, une fois encore, à sauver le monde... Honneur aux mineurs de Decazeville »). « Watrinade » devient un mot pour désigner la violence physique à l'égard de la hiérarchie (cf le mineur aveyronnais François Soubrié, arrêté pour avoir clamé dans un meeting que s'il existait un traître parmi les grévistes, il serait « watriné » : 4 mois de prison pour atteinte à la liberté du travail).

C) Un ailleurs de la violence des luttes populaires (en deçà de la citoyenneté)

1/ L'inadaptation des dispositifs d'encadrement des mouvements populaires

La gestion des foules protestataires est encore largement impensée. Les manifestations de rue restent interdites ; la **liberté de réunion (1881) ne s'applique qu'aux espaces clos**.

Dans les grandes villes, et d'abord à Paris, les **différents types de forces de l'ordre** (police, garde municipale, gendarmerie, armée) peuvent entrer en scène successivement en fonction de la gravité des troubles ; au niveau des agents, la force est dosée en fonction de la menace. Il n'en demeure pas moins que la force publique déploie la violence de ses armes (de guerre) lorsqu'elle se trouve acculée, accablée ; d'où la récurrence de drames marquants : fusillade à coups de fusil Lebel de Fourmies (le 1^{er} mai 1891, soldée par la mort de 9 personnes, dont 4 femmes de moins de 20 ans et un enfant ; Draveil et Villeneuve-Saint-Georges face aux carriers et terrassiers).

Cela n'est pas sans poser problème : **écho médiatique**, émotion de l'opinion publique, relais de la représentation politique, voire crée un **malaise au sein de l'armée** (mutinerie de 1907). Mais la constitution d'une gendarmerie mobile est bloquée au Parlement.

2/ En deçà de la citoyenneté

En Algérie, l'instauration du « régime civil » en 1871 avait contribué à un soulèvement de grande ampleur en **Kabylie et dans le Constantinois (révolte de Mokrani)**, réprimé dans la logique de répression militaire qui était celle de la phase de la conquête et de la pacification. La synchronie avec les insurrections communalistes constitue une approche connectée de cette insurrection populaire en Algérie coloniale, après quatre décennies de conquête et de colonisation (Quentin Deluermoz).

Recul des rébellions (1876, 1879, 1882-1883) contre l'impôt et les dépossessions foncières. Pour autant, les luttes populaires ne disparaissent pas mais prennent une autre forme, plus individuelle, à la lisière de la criminalité mais sur fondements sociaux et culturels au sein d'une paysannerie paupérisée, soumise à un droit d'exception (régime de l'indigénat) = **Banditisme (cf Arezky L'Bachir), incendies, déprédations forestières**. La question de l'interprétation du banditisme social (discours anarchiste de bandes criminelles, des Apaches à la Bande à Bonnot) peut également être posée pour la métropole, comme une sorte de dérivé par la violence sans plus de mobilisation populaire, avec au mieux la constitution d'une contre-société (infra-citoyenneté).

NB : pas de violence des suffragettes françaises – au vrai, des suffragistes (manifestation lors des élections municipales en 1908, un carreau cassé, une urne renversée), à la différence des suffragettes anglaises. Du reste, ce n'est pas là un mouvement populaire.

Le cas de la suspicion politico-institutionnelle, avec l'exemple du carnet B en 1914, peut également être évoqué. La ligne de crête entre la figure de l'« ennemi de classe », pour les uns, et l'« ennemi intérieur », pour les autres, pose la question des perceptions des acteurs, de part et d'autre de la barricade (symbolique, ici).

III. FAUX-SEMBLANTS ET JEU DE BASCULES (1917-1968)

A) Des violences à l'ombre de la révolution à venir

1/ Après-guerre - avant révolution (1) ?

L'Union Sacrée est un coup d'arrêt à la conflictualité sociale, qui reprend néanmoins dans le contexte des difficultés multiples de l'année 1917. Échos encore très assourdis des révolutions russes. Les **lendemains de guerre sont plus agités voire insurrectionnels** : cf métallurgistes parisiens en juin 1919 mais non suivis par les dirigeants des fédérations des cheminots, des dockers et des mineurs ; cheminots en 1920, mais isolement du courant révolutionnaire et répression (10% des grévistes perdent leur emploi ; 5% des cheminots). Quelques suites : violences de l'été 1922 au Havre (barricades et 4 morts à l'issue d'une longue grève), manifestation de soutien à Sacco et Vanzetti (août 1927), grèves de Roubaix (juin 1931).

Question : la culture révolutionnaire régénérée par le marxisme-léninisme (Russie, Allemagne, etc.) ne se heurte-t-elle pas aux compromis de la III^e République en matière d'ordre républicain, du fait même de l'histoire politique de la République française depuis 1870 ? Cette dimension politico-idéologique pèse dans l'histoire des mobilisations et luttes populaires. De son côté, le PCF prévoit, en accord avec Moscou, un appareil clandestin pour poursuivre sa lutte (paradoxe car, jouant le rôle d'avant-garde de l'avant-garde du prolétariat, il puise dans des classes populaires mais n'a pas, par définition, une dimension populaire). Cet appareil clandestin lui permet de basculer dans la résistance et de rapidement constituer des éléments insurgés armés, dès 1941 (FTPF). Ici encore, ce rapport à l'insurrection populaire et à la violence se fonde dans l'histoire de la (re)construction républicaine (en 1944, de Gaulle négocie avec Staline le désarmement des milices populaires, qui depuis l'été 1944 constituaient la force du PCF à la Libération), en échange de l'entrée de ministres communistes dans le GPRF.

Double tendance contradictoire :

- **Vigueur de la conflictualité sociale** (CGT-PCF), discours, stratégies et pratiques de lutte des classes. Volonté affichée de briser les chaînes ; épreuve de force assumée,
- **Accélération de la pacification des grèves** (d'après l'étude de Shorter et Tilly « Le déclin de la grève violente en France », on ne compterait que 8 grèves violentes entre 1919 et 1935).

Est-ce à dire que **le PCF** calculant ses forces en vue d'une confrontation inscrite dans un cadre mondial (Komintern) aurait lui-même canalisé les ouvriers ? Les tensions et provocations sont fortes (exutoire) ; de son côté, la presse de droite vise les « salopards en casquette ».

Mais, effectivement, **démocratisation des moyens d'expression et d'action politique** (entrée plus importante d'ouvriers dans les conseils municipaux. Sur le plan social : négociations collectives, bureaucratisation des syndicats : le réformisme peut payer cf avancées de 1936 (délégués du personnel, congés payés, augmentation salaires), mais obtenues sous la pression de la mobilisation populaire de 2 millions de grévistes en juin 1936 (12 000 entreprises concernées), mais non sans rixes en cas d'occupation.

2/ Après-guerre - avant révolution (2) ?

Compression pendant la seconde guerre mondiale malgré quelques épisodes marquants cf la **grève patriotique** du bassin houiller (mai-juin 1941) ; sabotages SNCF.

L'Entrée en guerre froide s'accompagne d'une intense conflictualité sociale. Avril **1947** (régie Renault) puis automne dans le bassin houiller. 3 morts à Valence en décembre. Grève des dockers à Marseille contre la guerre d'Indochine. Jules Moch à l'Intérieur, qui organise la riposte anticommuniste.

Automne **1948** : 7 semaines de violences dans le bassin minier contre les forces de l'ordre et les « jaunes » (y compris usage de grenades = stocks, guerre) ; des déraillements de trains et sabotages. La force publique est déployée : des morts, et des milliers de blessés. Licenciements.

D'autres mouvements fracassants : Brest : de l'acide sulfurique lancé sur la police (1950) ; manifestation communiste à Paris contre le général Ridgway (mai 1952), chantiers navals de Saint-Nazaire (1955).

3/ Mai 68 et ses ambiguïtés

Ici, mai 68 vu par les contestataires, dans toute leur diversité :

- Une lutte populaire ? phases du mouvement, de parisien et étudiant => provincial, populaire,
- Une lutte violente ? Spectacle de la violence cf deuxième nuit des barricades (24 mai). Bilan : miracle ou répression,
- Une lutte révolutionnaire ? Jusqu'où ? Prendre le pouvoir ou en finir avec les pouvoirs ?

B) Vers un maintien républicain de l'ordre ou vers de nouvelles formes de luttes populaires ?

1/ Institutionnalisation et professionnalisation du maintien de l'ordre

L'encadrement des mouvements de rue accompagne et accélère la décréue de la violence à laquelle concourt la professionnalisation du maintien de l'ordre déjà bien amorcée avant 1914 (cf II B 2/).

Formalisation des **savoirs pratiques** : Instruction sur le maintien de l'ordre du 30 août 1930 ; décret-loi du 23 octobre 1935 qui autorise pour la 1^{ère} fois officiellement les rassemblements sur la voie publique (à la condition d'une déclaration préalable auprès des pouvoirs publics). Création de la garde républicaine mobile [**GRM**] en 1921 (= des gendarmes mobiles), car hors de Paris, faisaient défaut les moyens imposants et formés de maintien de l'ordre, mais véritablement opérationnels à partir de 1927 ; puis des **CRS** fin 1944.

Le changement de méthodes des « moblots » (gardes mobiles) s'accompagne d'une ritualisation des manifestations, services d'ordre efficaces. NB : le mouvement des Gilets Jaunes, et leurs actes successifs, montrent à rebours, avec des manifestants sans culture de la manifestation, sans les codes (qui ne restent pas dans le cortège principal : mobilité, dispersion dans les rues parallèles), que **manifester s'apprend** et que cet apprentissage contribue à limiter les violences.

Mais l'équipement reste offensif, peu tourné vers la protection des agents ; des compagnies d'intervention (CI) composées d'agents volontaires, armés de longs bâtons (« bidules »).

2/ Mai 68 : épreuve de force, épreuve de vérité

Le moment 68 : illustre cette restriction de la violence des forces de l'ordre comme y veille le préfet de police **Maurice Grimaud** (qui a succédé à Maurice Papon). **Mouvement préparé dès 1962** (équipement plus approprié : lacrymogènes, fumigènes) pour mise à distance ; casques et boucliers pour les policiers. Mais le décalage est manifeste avec la perception sur le moment des événements cf réactions à la 1^{ère} nuit des barricades (10 mai 1968) ; diffusion de photos de violences, discours anti-flic : la violence répressive alimente la lutte, la popularise, en son sens contemporain.

Cela n'empêche pas pour autant les violences policières, parfois mortelles, surtout dans les derniers temps du mouvement, et en dehors de la capitale, là où les moyens policiers sont plus limités, en effectifs ou en équipement (cf à l'usine Renault de Flins, à l'usine Peugeot de Sochaux-Montbéliard).

C) Les nouveaux mouvements populaires, un autre rapport à la violence ou un autre rapport au peuple ?

1/ L'outre-mer : reliquat des violences de naguère ou guerre intérieure ?

a) Le cas de la guerre d'Algérie... qui ne disait pas son nom.

= le peuple (nation) algérien se construit dans la lutte, au sens où ses dépositaires sont les héritiers des organisations de combat anticolonial dirigé par le FLN (y compris aux dépens de certaines figures telles que Messali Hadj). C'est donc un nouveau paradigme qui est posé d'abord sur la définition du peuple ; le critère de violence est en revanche « normé » par le pouvoir colonial pour maintenir la fiction d'une situation républicaine et non coloniale – mais les événements trahissent rapidement les réalités de cette situation coloniale.

La volonté de « normalisation » a également atteint l'Algérie coloniale au prétexte du statut spécifique de ces départements ; standardisation républicaine cf envoi d'une légion de gendarmerie mobile à Constantine pour s'interposer entre israélites et musulmans durant l'été 1934, après les émeutes meurtrières du 3 août (28 morts), dont le bilan est en partie dû à l'inaction des policiers municipaux, d'où la volonté de sortir le maintien de l'ordre des enjeux locaux.

Violence de la sortie de guerre : Sétif, Guelma- en mai 1945 –

Violences des méthodes de lutte, avec l'avènement du mouvement nationaliste durant les événements d'Algérie ; cela se fonde sur la redéfinition du peuple au prisme de la révolution algérienne et de la décolonisation (explosion des statuts indigènes vs citoyens).

- La République face au peuple algérien :
 - o Événements et emploi de l'ordre républicain (rôle des préfets, dont Papon à Constantine),
 - o Pleins pouvoirs aux militaires (« pouvoirs spéciaux » 1956) et polémique autour de la torture comme violence d'État (cf l'affaire Maurice Audin, entre autres),
 - o Débat sur la violence / terrorisme,
- La République face aux **pieds-noirs** à Alger (fusillades lors de la semaine des barricades, fin janvier 1960, rue d'Isly en mars 1962).

Importation par le FLN de la guerre en métropole à la faveur de main-d'œuvre immigrée – des commissariats pris pour cibles, peur et esprit de revanche : sanglante répression des manifestations non autorisées cf 17 octobre 1961, + répression au métro Charonne de la manifestation du 8 février 1962) ; « massacres d'État » (Alain Dewerpe).

b) Le cas des départements ultra-marins, l'aspiration à une décolonisation sociale se heurte aux blocages politiques. En résumé, alors que les « vieilles colonies » des Antilles sont devenues en 1946 des DOM, les mouvements de contestation pour une véritable décolonisation socio-économique, *a minima* au sein de la République (*a maxima* mouvements indépendantistes) sont fréquents. Multiplication des conflits : des tirs mortels en Martinique (14 février 1952) ; émeutes à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) les 26-27 mai 1967.

La commission Stora a conduit une enquête sur les événements de Martinique 1959, Guadeloupe et Guyane 1962 et Martinique 1967 (Mai 67), lisible à l'adresse suivante :

<https://www.calameo.com/read/0063137900dc020bdd765>

Commentaire : La spécificité de ces débats, à la différence des situations insurrectionnelles coloniales en général, est qu'ils interrogent par le statut ultra-marin des territoires et de leurs

habitants, la question de la citoyenneté (ou de l'infra-citoyenneté) et du recours à la violence pour faire avancer la lutte populaire. En l'occurrence, le peuple – ici – n'est plus réductible à la nation française mais en questionne les frontières en situation coloniale, alors même que ces territoires relèvent du ministère de l'Intérieur en qualité de départements d'outre-mer.

2/ Violences paysannes, violences ouvrières : de simples buttes-témoin ?

Monde paysan, en mutation et comme en voie de disparition : des protestations agricoles qui se signalent par leur **détermination, de 1961 à 1967**. Catégorie sociale (à laquelle on adjoindra également les viticulteurs et les marins-pêcheurs) qui ne dispose pas du levier du droit de grève, dont la culture politique ne les articule pas à l'action d'un parti. **Recours fréquent à la violence contre les biens, dans l'espace public, barrages routiers**. Des épisodes de destruction collective, contre cibles – édifices publics (sous-préfectures), abattoirs ; Cf émeute de Quimper (2 octobre 1967), très nombreux blessés. Pas de mort cependant.

Mouvement **pas linéaire au sein du monde ouvrier** (en 1960, des violences en réaction à un plan de licenciement chez Renault ; séquestration du directeur de l'usine Peugeot de Sochaux en novembre 1961). Une violence toujours possible, y compris dans des répertoires contestataires qui privilégient d'autres formes de pression ; une violence mais dont le surgissement n'est pas simplement lié à l'échauffement du moment – dérapage émotionnel, mais qui se comprend au vu de la dynamique toujours précaire des négociations.

Mutations **en germe dans les nouveaux mouvements sociaux** (féminisme, environnementalisme), en ce qu'ils rompent avec le modèle de militantisme qui avait fini par structurer les luttes populaires. Mais face aux **gauchistes**, le pouvoir (ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin) est bien décidé à ne pas céder du terrain à partir de juin 1968.

CONCLUSION

Récapitulation des trois parties

Répondre à la problématique

Force à la loi vs force à la lutte ? Encore une fois, l'enjeu n'est pas là. Décidément, le schéma linéaire, si tentant, et qui semble avéré dans ses grandes lignes, butte sur une violence qui, bien que canalisée, en sourdine, indésirable, contre-productive, peut ressurgir. Dès lors, plutôt que de trop se fier aux changements apparents, on pourrait mettre en avant une série de constantes :

- Interaction ; adaptation des dispositifs de maintien de l'ordre aux répertoires protestataires, et vice-versa,
- Plus le pouvoir est faible, plus il peut être tenté de décupler momentanément ses quelques forces en violence ; plus le pouvoir est fort (bien admis), et plus il se donne le devoir de réfréner, de contrôler la violence possible en un cercle vertueux,
- Dynamiques internes au maintien de l'ordre qui, par la professionnalisation, contribue à la décréue des violences (comme le montrent du reste les niveaux de violence atteints lorsque des supplétifs entrent dans la répression cf gardes nationaux de juin 1848, cf milice dans l'Algérie de 1945,
- Miroir déformant des représentations d'hier ; les enjeux contemporains de la mise en récit médiatique – bref, la bataille de la communication. En avoir conscience permet de ne pas être dupe : la sensibilité contemporaine n'adhère plus au système de représentation disqualifiant les luttes populaires en raison des violences populaires qui leur sont fatalement liées. Mais il faut aussi se défier de la propension qui conduirait face à un tel intitulé mettant en rapport luttes populaires et violences d'y voir une illustration de l'adage « Qui sème le vent récolte la tempête ». Bref, pas de responsabilité à chercher mais des processus et des conditions de basculement à repérer.